

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL  
ET DE LA JUSTICE  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/035 DU 26 JANVIER 1978  
/MJT.SGFPT/DFP .6/6/10  
PORTANT reclassement et nomination de Mon-  
sieur KOTTO Antonin, Professeur de CEG de  
6° échelon./-

-----  
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN;  
-----

Visas :

D.B.

D.C.F.

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77;  
(/u la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 59-23 du 30.1.59 fixant les modalités  
d'intégrations dans les catégories B, C, D et E des Fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des Diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° ~~62-197/FP~~ du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchie des cadres créées par la Loi 15-62 du 3.2.62 portant  
statut général des Fonctionnaires;  
(/u le décret n° 64-165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du  
Congo;  
(/u le décret n° 67-50 du 24.3.67 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sement(notamment en son article 1er-2°);  
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.67 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et  
remplaçant les dispositions des articles 19;20 et 27 du décret n°  
64-165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-  
gnement;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre  
du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 1926/MEN/CAB du 27.7.77 du Directeur de  
Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, transmettant le dossier  
de l'intéressé;  
(/u l'arrêté n° 4175/MT.DGT.DGAPE du 10.10.69 autorisant  
Monsieur KOTTO Antonin, Professeur de CEG à poursuivre ses études  
à Toulouse;  
(/u l'arrêté n° 1338/MEPS-DAAF du 18.3.75 portant promo-  
tion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie  
II des Services Sociaux(Enseignement) de la République Populaire  
du Congo; au titre de l'année 1974;  
Attendu que Monsieur KOTTO Antonin est titulaire du Docto-  
rat de 3° Cycle en Biologie Cellulaire;

DECRETE :

**ARTICLE 1°:** En application des dispositions du décret 67/304/MT/DGT/DCGPCE du 30.9.1967 susvisé, Monsieur KOTTO Antonin, Professeur de C.E.G. 6° échelon (indice I090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Sociaux-(Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence Es Sciences délivrée à Paris, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié 4° échelon, indice I.110 ACC néant.

**ARTICLE 2:** Monsieur KOTTO Antonin, titulaire d'un Doctorat de 3° cycle en Biologie Cellulaire délivré à Paris qui bénéficie d'une bonification de deux(2) échelons est reclassé au 6° échelon de son grade, indice I.400 ACC néant.

**ARTICLE 3:** Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 3.10.1977, date de la rentrée scolaire 1977-1978, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 26 JANVIER 1978

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan  
Le Ministre de l'Education Nationale

*[Signature]*  
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

*[Signature]*  
Antoine NDINGA.

Le Ministre des Finances

*[Signature]*  
Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

*[Signature]*  
Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.

**AMPLIATIONS:**

JORPC	1
SGFPT/DFP	3
D.B.	3
DCF	3
SGCM/B.C.	2
MEN	2
DPAA	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1

.....  
*[Signature]*